

# Rendement financier d'une forêt jardinée

Autor(en): **Ammon, W.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **66 (1915)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-786025>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Rendement financier d'une forêt jardinée.

La question du rendement financier de la forêt jardinée a fait, ces dernières années, l'objet de nombreuses discussions, parfois assez vives, dans l'édition allemande de notre journal. Cet échange d'idées se ressentait fâcheusement, bien souvent, de la pénurie actuelle de données statistiques sûres. M. le Forstmeister Balsiger, dans sa belle étude sur la constitution de la forêt jardinée, a été gêné aussi par cette pauvreté dans la documentation statistique. Etablissant une comparaison entre le rendement de la futaie pleine et de la futaie jardinée, il a dû se contenter, pour cette dernière, d'une simple taxation (voir p. 76 de sa brochure).

C'est dire que tous les renseignements statistiques propres à compléter nos connaissances sur cette question seront les bienvenus. Il est très désirable que l'on puisse élucider enfin un problème de la plus haute importance pour notre économie forestière et autour duquel, depuis bien longtemps, on se bat trop exclusivement au moyen d'arguments théoriques.

Le n° 7/8 de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“ nous a apporté une contribution très précieuse à ce sujet,<sup>1</sup> de M. Ammon, inspecteur forestier d'arrondissement à Thoune. Elle a trait aux forêts du *Schallenberg-Hochwald*, à la commune d'habitants de Steffisbourg, dans le canton de Berne. Il s'agit du rendement financier de cette forêt durant la période 1903/04 à 1913/14.

Le Schallenberg-Hochwald, d'une étendue totale de 900 ha, s'étend entre Thoune et le Haut-Emmental. Anciennement propriété de l'Etat, cette forêt était grevée de très nombreux droits d'usage qu'il chercha à racheter. Après un procès qui dura plusieurs décades, l'Etat ne put conserver qu'un petit mas de 125 hectares, tandis que tout le reste devint propriété communale. La liquidation définitive des contestations en cause eut lieu par un prononcé de 1897.

La commune de Steffisbourg reçut pour sa part deux mas séparés mesurant en tout 162.50 ha. L'un, le *Heimenegg-Altenbann*, grand de 60.50 ha, va de 870 à 950 m d'altitude. L'autre, le

<sup>1</sup> „Aus der Forstkassenrechnung eines Plenterbetriebs.“

*Neuenbann*, sur le versant nord du Honegg, s'élève de 940 à 1150 m d'altitude.

Le sous-sol est mollassique; le sol lehmeux contient de l'argile et du sable en proportions variables; la teneur en terreau varie beaucoup aussi. En moyenne, la qualité du sol peut être considérée comme assez bonne, par places comme bonne. Les précipitations atmosphériques sont abondantes.

Les essences sont représentées comme suit :

au Heimenegg-Altenbann : sapin  $\frac{1}{3}$ ; épicéa  $\frac{2}{3}$ ;  
au Neuenbann :                   "  $\frac{3}{4}$ ;       "  $\frac{1}{4}$ .

Le matériel sur pied est de 410 m<sup>3</sup> à l'hectare; il se répartit par catégories de grosseur de la façon suivante :

Diamètres 16—28 cm . . .	19 %
"      30—40 cm . . .	38 %
"      42 cm et plus . .	43 %

Le peuplement a un caractère jardiné très varié; d'une façon générale, les bois moyens prédominent au détriment des bois de fortes dimensions.

La photographie en tête de ce cahier montre une partie de la forêt où le caractère jardinatoire du peuplement est bien typique.

D'après le plan d'aménagement en vigueur, le facteur de production de la forêt de Steffisbourg est de 4.3 m<sup>3</sup> à l'hectare. Pendant la période de 1904 à 1914, les exploitations ont atteint 5.5 m<sup>3</sup> de fort bois et 5.8 m<sup>3</sup> au total par hectare. De récentes revisions d'aménagement dans les forêts communales voisines ont dénoté des accroissements sensiblement plus élevés; l'accroissement courant y comporte, en moyenne, 8 m<sup>3</sup>; dans plusieurs parcelles, il a atteint jusqu'à 10—13 m<sup>3</sup>. C'est dire que le massif que nous avons en vue appartient aux parties les moins productives du mas boisé du Schallenberg. Mais il faut relever qu'au point de vue de la dévestiture, sa situation est assez favorable. Aussi bien, malgré l'altitude assez élevée et le fait que la contrée est fortement boisée, la vente des produits se fait-elle dans de bonnes conditions.

Depuis longtemps déjà, toutes les coupes sont martelées par l'inspecteur forestier d'arrondissement. Leur façonnage a lieu en tâche par une équipe de bûcherons connaissant à fond les nombreuses précautions que réclame la coupe jardinatoire. Presque toutes les tiges sont élaguées sur pied. Quant à la vente des pro-

duits façonnés, elle a lieu par soumission ou aux enchères publiques, exception faite de petites quantités réservées pour le service des écoles. Et l'on peut dire que, d'une façon générale, la commune administre rationnellement son domaine forestier. Une partie de ses fonctionnaires forestiers remplissent conjointement des fonctions au service forestier de l'Etat.

Quant à la direction générale, elle est dans les mains de l'inspecteur forestier d'arrondissement ; il s'agit donc d'une gérance qui se rapproche de très près de celle exercée exclusivement par les techniciens.

Ceci dit, et il le fallait pour une juste compréhension de ce qui va suivre, voici quels furent les résultats de la gestion pour la décade 1904/05 à 1913/14 :

**Recettes.**

**1. Ventes de bois.**

(Y compris la valeur estimée de 330 m<sup>3</sup> réservés pour l'usage de la commune.)

5010 m <sup>3</sup> (53 % de la coupe totale) de sciages :	fr. 161,164 (61 % des recettes totales)
1493 " (16 % " " " " ) " charpentes :	" 38,337 (15 % " " " )
92 " (1 % " " " " ) " lattes :	" 1,663 (1 % " " " )
2279 " (24 % " " " " ) " bois de feu :	" 39,882 (15 % " " " )
519 " (6 % " " " " ) " branches :	" 17,033 (7 % " " " )

**2. Autres recettes.**

Produits accessoires (trones, etc.)	fr. 702 ( — " " " )
Divers . . . . .	" 3,269 (1 % " " " )

<u>9393 m<sup>3</sup> Total de la coupe.</u>	<u>fr. 262,050 Recettes totales.</u>
--	--------------------------------------

Cela équivaut à un rendement moyen de fr. 27. 90 au m<sup>3</sup> et de fr. 161. 26 par hectare et par an.

**Dépenses.**

		en % du total
1. Construction de chemins et cultures . . . . .	fr. 7,481. 95	13 %
2. Coût des façonnages . . . . .	" 17,987. 95	30 %
3. Traitements et salaires . . . . .	" 9,511. 30	15 %
4. Impôts cantonal et communaux . . . . .	" 21,276. 10	36 %
5. Indemnités diverses . . . . .	" 265. 30	1 %
6. Divers . . . . .	" 2,910. —	5 %

*Dépenses totales* fr. 59,432. 60

soit fr. 6. 33 par m<sup>3</sup> exploité et fr. 36. 57 par hectare et par an.

**Recettes nettes : fr. 202,617**

c'est-à-dire fr. 21. 57 par m<sup>3</sup> exploité ou fr. 124. 69 par hectare et par an.

Des chiffres ci-dessus, il ressort que les dépenses ont comporté le 26.7 % des recettes brutes, les recettes nettes le 77.3 %. Ce résultat est beaucoup plus favorable si l'on décompte les im-

pôts, qui ne comportent pas moins du 36 % du total des dépenses. Ce serait logique de ne pas les attribuer au compte d'exploitation. Au demeurant, la plupart des administrations forestières suisses dirigées par des techniciens ne portent en compte, comme impôts, que des sommes très faibles ou rien du tout. Le montant des impôts pour toutes les forêts cantonales et communales suisses à gérance technique n'atteint que le 8 % des dépenses totales.

Si donc nous négligeons la quote-part des impôts, les chiffres relatifs au rendement deviennent les suivants :

*Dépenses totales* : fr. 38,156, soit 14.5 % des recettes brutes, fr. 4. 06 par m<sup>3</sup> exploité et fr. 23. 48 par ha et par an.

*Rendement net* : fr. 223,893 = 85.5 % du rendement brut, soit fr. 23. 84 par m<sup>3</sup> exploité et fr. 137. 78 par ha annuellement.

La part relativement élevée, au chapitre des recettes, produite par la vente du bois de branches (fagots et bourrées), peut surprendre.

Ce rendement élevé a une raison d'une nature spéciale et s'explique par les besoins d'une agriculture très prospère dans toute la contrée environnante. La culture des céréales étant réduite à la part congrue ne fournit qu'une partie de la litière nécessaire à l'élevage du bétail. D'autre part, les frais de transport de cette litière depuis d'autres contrées sont très élevés. C'est la raison pour laquelle les agriculteurs acquèrent ces tas de branches à des prix qui excèdent, et de beaucoup, la valeur qu'ils atteignent généralement quand ils sont employés exclusivement comme bois de feu. Ajoutons que l'on attribue au fumier dans lequel entrent les ramilles de nos sapins la propriété d'ameublir les sols argileux de la région.

La proportion en volume du bois de service atteint le 70 % ; elle est donc, pour le bois de feu, du 30 %. Cette proportion, que l'on peut considérer comme favorable, concorde avec celle constatée ailleurs dans les forêts jardinées. Il faut remarquer la prédominance du bois de sciage qui atteint le 53 %, soit plus de la moitié du volume total, tandis que les charpentes et lattes sont faiblement représentées.

*Cette prédominance de la part du bois de sciage a justement une influence décisive dans la productivité de la forêt jardinée au point de vue économique.* C'est un point sur lequel on ne saurait trop insister, car il est capital. Et l'influence de ce facteur non seulement compense celle de tous ceux qu'on avance toujours contre la forêt jardinée, mais elle permet à celle-ci de supporter avantageusement la comparaison, au point de vue financier, avec tous les autres modes de traitement. La forêt jardinée produit un bois de valeur supérieure ; c'est là la raison principale. Puis, en outre, le fait de concentrer la coupe sur des tiges en petit nombre, mais de fortes dimensions, contribue à diminuer sensiblement les frais d'exploitation. Le travail de martelage en est également simplifié. Dans la forêt communale de Steffisbourg, les frais d'exploitation atteignent, en moyenne, à peine fr. 2 par mètre cube.

On pourrait supposer, en constatant cette forte proportion du bois de sciage pendant la décade qui nous concerne, que la coupe a porté principalement dans la catégorie des gros bois. Tel n'a pourtant pas été le cas ; au contraire, on a plutôt ménagé ceux-ci, là où leur part était faible, pour arriver plus rapidement à une répartition normale des catégories de grosseurs. C'est ce que prouve, au reste, l'inventaire intégral des peuplements, exécuté lors de la revision du plan d'aménagement en 1911. Ce comptage a montré que la part du gros bois (42 cm de diamètre à 1.3 m et au-dessus), qui était de 33.6 % en 1898, a passé à 43.0 %.

Il va sans dire que le rendement financier aurait été bien supérieur encore si, au lieu de réaliser 5.8 m<sup>3</sup> par hectare, annuellement, la coupe avait été égale à l'accroissement courant des forêts jardinées de la contrée (environ 8 m<sup>3</sup> de bois fort). Il n'en demeure pas moins qu'il supporte déjà la comparaison avec celui des forêts suisses qui enregistrent les résultats les plus favorables. Si même on exprime ce rendement financier par mètre cube exploité, la forêt jardinée de Steffisbourg a nettement la supériorité.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> M. Ammon, l'auteur de cette étude, a publié dans son article du n° 7/8 de la „Zeitschrift“ un intéressant tableau récapitulatif le rendement de plus de 50 administrations forestières suisses, cantonales et communales. Ne pouvant, faute de place, le reproduire ici, nous renvoyons le lecteur que cela intéresserait à l'original. (Le traducteur.)

Le chapitre des *dépenses* est instructif en ce sens qu'il nous renseigne exactement sur le travail exécuté. Or, qu'a coûté ce dernier? Il est tant de gens qui s'imaginent encore que la forêt jardinée est une espèce de culture horticole, très coûteuse et qui réclame de grosses dépenses. Que montrent à ce sujet les chiffres cités plus haut?

Les *dépenses* calculées à l'hectare (inclusivement les impôts pourtant si élevés) n'ont comporté que fr. 36. 57; laisse-t-on de côté le montant des impôts, elles tombent à fr. 23. 48, ce qui est vraiment bien peu. Parmi les 50 administrations forestières suisses choisies à titre de comparaison, seules quatre administrations grisonnes de la haute montagne, puis quatre bernoises ont des dépenses plus faibles encore.

Et si l'on exprime le montant des dépenses par mètre cube exploité, le résultat est plus favorable encore, puisque seules deux des administrations comparées seulement travaillent à meilleur marché.

Aussi bien ces chiffres sont propres à montrer que l'exploitation d'une forêt jardinée n'est rien moins que coûteuse; la prétention contraire repose généralement sur des idées préconçues.

Quant aux *recettes nettes*, elles atteignent fr. 124. 69 par hectare ou fr. 137. 78 si l'on déduit le montant des impôts. C'est un des rendements les plus élevés que nous connaissions en Suisse. Si on les exprime par mètre cube exploité, elles ont comporté fr. 21. 57, soit fr. 23. 84 dans le second cas. Elles dépassent ainsi sensiblement le chiffre le plus élevé signalé jusqu'ici dans nos statistiques suisses.

Nous pourrions examiner aussi quel a été le rapport, exprimé en pourcents, entre dépenses et recettes nettes et les dépenses brutes, soit le coefficient d'exploitation. Là aussi, les résultats de la commune de Steffisbourg ne sont dépassés nulle part.

A vrai dire, on ne saurait prétendre que les chiffres cités puissent exprimer, avec une exactitude mathématique, la capacité de production soutenue de la forêt en cause. Il serait chimérique de vouloir l'affirmer, tant il est vrai que les divers facteurs économiques dont le rendement est la résultante sont variables (valeur des divers assortiments, coût de la main-d'œuvre et des transports, conditions de vente, etc.). Les fluctuations de ces fac-

teurs sont souvent déconcertantes et peuvent dérouter les pronostics apparemment les plus sûrs.

Etant donné le but poursuivi par ces lignes, le moyen de contrôle le plus sûr dont nous disposions provisoirement consiste à examiner quelles ont été, sous l'influence de l'administration décrite, les variations du matériel sur pied et de l'accroissement courant.

Dans notre cas, il faut reconnaître que le matériel sur pied un peu élevé, de 410 m<sup>3</sup> à l'hectare, agit défavorablement sur le calcul du rendement. Si nous divisons le rendement net à l'hectare par ce matériel à l'hectare, nous obtenons 0.304 (0.336 en décomptant les impôts), ce qui revient à dire que le rendement net est d'environ 30 à 34 centimes par mètre cube du matériel sur pied. Il est probable que si nous comparions ce quotient avec celui d'autres administrations, le résultat de cette comparaison serait moins favorable que plus haut, car le matériel sur pied moyen est généralement inférieur à celui des futaies de Steffisbourg. Malheureusement, les documents nécessaires nous manquent pour établir cette comparaison.

Le taux d'exploitation (*Nutzungsprozent*) est actuellement, dans les forêts de Steffisbourg, notablement inférieur (1.3 %) au taux d'accroissement de la plupart des forêts jardinées environnantes, lequel varie entre 2 et 2 1/2 %. On peut donc admettre que ce taux d'exploitation augmentera sensiblement avec le temps, quand surtout la sélection à laquelle chaque coupe donne lieu aura déployé tous ses effets.

On ne doit, au reste, pas considérer le matériel sur pied moyen exclusivement au point de vue du calcul. Il joue un rôle culturel si important qu'il ne faut le modifier qu'avec la plus grande circonspection. Ce volume moyen à l'hectare peut être diminué rapidement, à volonté. Mais on ne peut l'augmenter que lentement et, de même, une modification de sa composition réclame beaucoup de temps. Pour cette raison, il nous paraît prudent de ne pas le modifier trop, aussi longtemps que nous ne savons rien de plus certain quant aux conditions d'un rendement soutenu. Nous préférons courir le risque d'avoir un matériel sur pied trop élevé, plutôt que d'endosser les responsabilités de l'abaisser trop.

Ce qui précède montre combien le problème proposé est diffi-



cile à résoudre : comment s'y prendre pour exposer, mathématiquement, les résultats financiers d'une administration ? On ne saurait trop répéter que tous les documents statistiques à employer doivent être appliqués avec circonspection ; les comparaisons ne sont pas toujours possibles ni concluantes.

Les renseignements précédents, tirés des forêts de Steffisbourg, apporteront peut-être une contribution à la solution de ce problème ; puissent-ils aider à dissiper quelques malentendus qui règnent encore par trop sur la faculté de production de la forêt jardinée.

W. Ammon.

(Traduit et résumé par H. Bx.)



## COMMUNICATIONS.

### Les pépinières forestières scolaires dans le canton de Vaud en 1914.

Il n'est pas jusque dans l'exploitation, pourtant bien pacifique, des pépinières scolaires que les événements actuels sont venus jeter du désarroi. Grâce à la mobilisation de la 1<sup>re</sup> division, un grand nombre d'instituteurs ont été retenus sous les drapeaux depuis le commencement d'août jusqu'après le Nouvel-An. Ils n'ont pu s'occuper des travaux d'entretien des pépinières pendant l'automne, et les données nécessaires pour l'établissement des rapports leur ont manqué.

C'est pour ce motif que nous enregistrons une forte baisse dans le nombre des rapports fournis. Au lieu de 47 rapports livrés en 1913, il ne nous en est parvenu que 29. Ce déchet n'est heureusement que fictif ; nous savons de source certaine que la plupart des pépinières qui n'ont pas envoyé de rapport existent toujours, mais, pour les raisons énoncées ci-dessus, le rapport a fait défaut.

Force nous est néanmoins de nous tenir aux rapports fournis pour établir la petite statistique qui se fait depuis bientôt dix ans.

*Semis.* Il a été semé :

Epicéa . . . . .	15	kg	Hêtre . . . . .	1	kg
Sapin blanc . . . . .	4	»	Chêne . . . . .	3 1/2	»
Mélèze . . . . .	7 1/4	»	Frêne . . . . .	1	»
Pin sylvestre . . . . .	2 1/2	»	Verne . . . . .	5	»
Pin Weymouth . . . . .	2	»	Acacia . . . . .	— 1/4	»
			Charme . . . . .	3 1/4	»
			Erable . . . . .	2 3/4	»
	30 3/4	kg			
					16 3/4 kg

soit, au total, 47 1/2 kg (en 1913 : 117 kg).